

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026MAN058

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel - 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant la demande de l'Association les P'tits Baigneurs

AUTORISONS

L'association « Les P'tits Baigneurs » à installer un chapiteau sur les places de parking situés en face de l'Ancien Cinéma Merlen (Boulevard Léo Lagrange à Gravelines) du samedi 22 aout- 6h au lundi 24 aout-12h.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit déclarée et signalée conformément à la législation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- Que le chapiteau soit conforme à la réglementation en vigueur

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Du samedi 22 aout- 6h au lundi 24 aout -12h

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Événementiel,
L'association « Les P'tits Baigneurs »

Fait à GRAVELINES,

Mis en ligne le :

Le Maire,

Bertrand RINGOT



